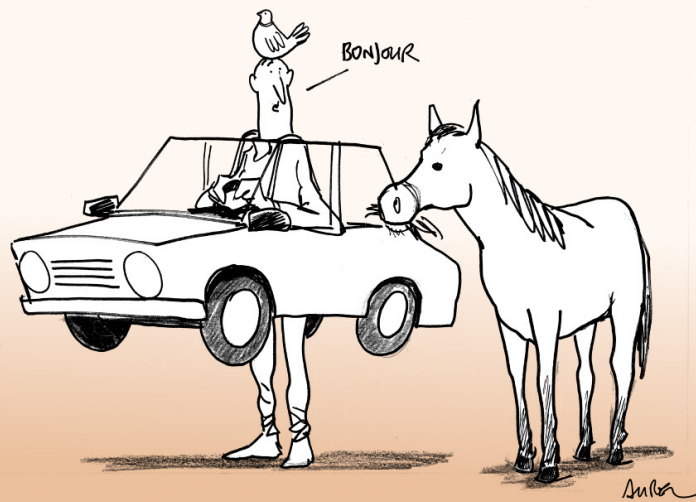


Vivre avec les autres animaux



Ce document est la transcription révisée, chapitrée et illustrée, d'une vidéo du MOOC UVED « Vivre avec les autres animaux ». Ce n'est pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots et l'articulation des idées sont propres aux interventions orales des auteurs.

Multiplicité de nos relations aux autres animaux à travers les cultures : l'exemple du chien en Corée

Julien Dugnoille

Senior lecturer à l'Université d'Exeter (UK)

Je vous propose de vous donner un aperçu historique et ethnographique sur la consommation de viande de chien en Corée du Sud (pour plus de facilité dorénavant, « Corée »). Je vais tenter d'expliquer en quoi la consommation non régularisée de la viande de chien doit être prise comme étant porteuse d'une symbolique culturelle et sociale forte. Je vais également montrer en quoi cette non-régularisation constitue un triste privilège, en comparaison à la condition des animaux dont la consommation est strictement réglementée, en Corée comme ailleurs, et dont la mise à mort et la marchandisation sont largement normalisées.

1. L'itinérance culturelle du chien en Corée

Pour bien comprendre ce que j'appelle l'itinérance culturelle des chiens dans la société coréenne contemporaine, à savoir le fait qu'ils ne sont ni complètement animaux de compagnie ni complètement animaux de bétail, il convient de souligner deux choses. A en croire les études historiques et archéologiques à ce sujet, les Coréens partagent une très longue histoire de camaraderie avec les chiens. Cette camaraderie est ambiguë, selon nos critères naturalistes et occidentaux. Mais traditionnellement, en Corée, ces rapports

semblent avoir oscillé entre amitié et fonctionnalité sans poser de problème majeur, du moins jusqu'au début du XXe siècle. Ce n'est qu'à la suite d'épisodes successifs d'impérialisme culturel, dans le courant du XXe siècle, par les Japonais d'abord puis par les Américains, que l'image du chien de compagnie est venue remettre en question les rapports des Coréens envers leurs chiens. C'est pourquoi, encore aujourd'hui, certains Coréens ont beaucoup de mal à être d'accord avec la perspective euro-nippono-américaine selon laquelle les chiens devraient être perçus comme des animaux de compagnie uniquement.

Par exemple, dans la période qui a précédé les Jeux olympiques de 1988 organisés à Séoul, le gouvernement coréen a interdit la vente de viande de chien dans les marchés humides de la capitale, et a demandé aux restaurateurs spécialisés dans la préparation de mets canins de retirer les carcasses de chiens de leurs étalages, afin d'éviter d'offenser les sensibilités étrangères. À l'époque, ce voile jeté sur la pratique a été largement critiqué par une partie de la société civile coréenne, qui y a vu une nouvelle vague d'impérialisme culturel. En effet, cet épisode rappelait à certains la domination japonaise de 1910 à 1945, durant laquelle de nombreuses traditions culturelles coréennes ont été effacées et désignées comme rétrogrades. Cette vague de protestations a ainsi ravivé des sentiments de fierté nationale et de protectionnisme envers la consommation de viande de chien, et a également libéré des discours prônant une forme de relativisme culturel, demandant la régulation du commerce.

Parallèlement, un mouvement civil en Corée qui voit en cette pratique une partie datée de l'histoire et de la culture coréenne milite pour la fin de ce commerce. Il correspond à un renouvellement générationnel qui se traduit par une diminution de la consommation. En effet, en 2020, il a été estimé que le nombre de chiens consommés chaque année en Corée était d'un peu moins d'un million, c'est-à-dire un tiers de ce qu'il était près de 20 ans auparavant. Aujourd'hui, ce commerce est donc un site d'affrontement social, symbolique et culturel, sur le plan national et international. On l'a vu, l'un ne va pas sans l'autre.

2. Régulation

Le statut du chien, et en particulier son statut légal, divise la société coréenne entre ceux qui désirent réguler cette pratique et ceux qui désirent l'abolir. D'un point de vue anthropologique, quelles questions soulève la régulation ? Comme l'ont montré des ethnographes qui ont étudié des abattoirs dans des sociétés plus occidentales, la régulation du commerce des animaux s'accompagne souvent d'un mécanisme d'invisibilité, où les décès liés à la production de viande et d'autres produits animaux sont tenus à l'écart des centres urbains, hors de la vue des consommateurs, souvent dans un intérêt dit de santé et d'hygiène publique. Il s'agit d'une tendance caractéristique des sociétés post-domestiques, comme c'est le cas pour beaucoup de sociétés occidentales, au sein desquelles la distance entre le consommateur et le consommé est tellement médiatisée que le consommateur oublie bien souvent l'animal individuel qu'il consomme, et ne voit en la chair animale qu'une substance inanimée.



La régularisation de la viande de chien pourrait donc apporter plus de tort que de bien aux chiens coréens, puisque cette diminution de la visibilité de la mise à mort pourrait entraîner une demande accrue pour ce produit alimentaire. En effet, un certain nombre d'abattoirs de chiens qui ont commencé à s'établir en Corée sont construits de plus en plus loin des centres urbains, diminuant ainsi la visibilité de la mise à mort de ces chiens, un processus qui s'est accéléré depuis le début de la pandémie actuelle.

3. Abolition

D'un point de vue anthropologique et philosophique, quelles questions soulève l'abolition ?



Une approche dite abolitionniste, qui consisterait à lutter pour une interdiction totale du commerce de la viande de chien, avant de s'occuper d'autres problématiques de marchandisation animale de plus grande ampleur, soulève également quelques questions. Il est vrai que dans le cas où un objectif est plus facilement atteignable à court terme, la possibilité tangible d'atteindre cet objectif pourrait en faire une priorité. En revanche, on pourrait mettre en avant l'argument que si l'abolition d'une pratique semble atteignable, c'est que l'espèce animale dont il s'agit bénéficie déjà d'un certain privilège par rapport à d'autres espèces, dont la mise à mort est normalisée.

Si tel est le cas, on serait en droit de se demander pourquoi les ressources humaines et financières mobilisées pour l'abolition du commerce de l'espèce déjà privilégiée ne devraient pas aller à celles dont la mort est banalisée. Il s'agit donc bien d'une question de culture. Pourquoi abolir la viande de chien quand des milliards de cochons, vaches, poulets, canards, chèvres, poissons, meurent chaque année sans que personne, ou du moins très peu de gens, ne pleure plus leur mort ?

Sans doute parce que la société coréenne est influencée par le spécisme occidental, par le fait qu'en théorie, les catégories de bétail et de camaraderie sont, dans bon nombre de cultures occidentales, mutuellement exclusives, et permettent donc de discriminer entre des espèces bonnes à tuer, et d'autres qu'on se doit de choyer, même si, en pratique, ces catégories sont rarement étanches. Pensez au statut du lapin, ou du cheval, en France, par exemple.

4. Conclusion

L'itinérance des chiens par rapport au statut fixe d'autres espèces de bétail, en Corée comme ailleurs, est un triste privilège, puisque leur mort reste discutable. La visibilité de leur sort permet aussi de sensibiliser certaines populations humaines, issues de sociétés post-domestiques, à la normalisation en vigueur, de la marchandisation d'autres espèces, dont la mort est presque universellement perçue comme moins déplorable que celle du meilleur ami de l'homme. Parler du chien en Corée est donc un excellent cas pratique d'anthropologie : il permet, au moyen d'un détour par la Corée, de parler de questions plus universelles, et donc de plus grande ampleur quant à nos rapports avec les autres animaux.